Your complimentary use period has ended. Thank you for using PDF Complete.
Click Here to upgrade to Unlimited Pages and Expanded Features

u Conseil Municipal du 23 juillet 2009

Droit de Préemption Urbain

Informé des **D**éclarations dôIntention dôAliéner, le Conseil Municipal décide de ne pas faire valoir le droit de préemption au profit de la Commune à lôoccasion des aliénations des propriétés suivantes :
-Propriété bâtie section ZK N°184-185-186-187 Rue Pitrel ;
-Propriété bâtie section YS N°15 La Ruais ;
-Terrain section ZY N°208-209 La Houssais ;

Etude préalable à lôévolution des capacités des stations dôépuration des communes de Messac et de Guipry

Suivant décision du 21 juillet 2008, MM BEAUJOUAN, GIFFARD, BEAUDOUIN, TROUBOUL, RICHOMME et BOSCHEREL ont été désignés pour siéger au sein dôun groupe intercommunal de travail avec la Commune de GUIPRY, sur les projets dôévolution des stations dôépuration de chaque commune respective ou sur la création dôune station intercommunale commune.
Les membres de la commission intercommunale ont décidé dôengager, sous maîtrise dôouvrage de la Commune de GUIPRY et maîtrise dôî uvre de la **D**irection **D**épartementale de lôEquipement, une étude de faisabilité technique et économique sur les solutions permettant de répondre aux nouveaux besoins de chacune des deux communes :

- soit par lôaugmentation de la capacité des dispositifs actuels,
- soit par la construction dôune station dôépuration à boues activées commune.

Les résultats de lôappel public à concurrence font ressortir lôoffre présentée par la SETUR mieux disante pour un montant HT de 7 120 ú (sept mille cent vingt euros).

➢Le Conseil Municipal, après un vote à main levée,

Votants = 17 Abstentions = 03 Contre = 02 Favorables = 12

Décide dôadopter la proposition des membres de la commission intercommunale sur le choix du bureau dôétude. Une convention, en cours dôélaboration, règlera les modalités de remboursement par la commune de MESSAC de sa participation au coût de la prestation déduction faite des subventions.

Accession Sociale à la Propriété : aide de la Commune pour lôobtention de la majoration du prêt à taux 0% et du Pass-Foncier

Le Conseil Municipal,

➢ Décide dôinscrire la Commune dans le dispositif du « Pass Foncier » et dôinstituer une aide au profit des ménages primo accédants souhaitant construire une résidence principale dans un lotissement du territoire de la Commune et disposant des conditions des ressources relatives au prêt à taux zéro majoré et au Prêt Social Location Accession :

En cas dôintervention du Conseil Général ou de la Communauté de Communes, la participation communale sera diminuée du montant de lôaide ou des aides allouées par les autres collectivités.

PDF Complete
Your complimentary use period has ended. Thank you for using PDF Complete.
Click Here to upgrade to Unlimited Pages and Expanded Features

ise dõ uvre avec la SARL LABESSE
Construction des locaux à usage de La Poste

Suivant délibération N°70 du 8 juin 2009, un avis dôappel public à concurrence dans le cadre dôune procédure adaptée, a été lancé pour la mission de Maîtrise dõ uvre du projet de construction dôun bâtiment à usage des services de la Poste ;

Après analyse des 14 dossiers réceptionnés, les membres de la commission proposent de retenir la S.A.R.L.dôarchitecture LABESSE 3 Rue de Corbin à RENNES.

Le Conseil Municipal, à lôunanimité, adopte la proposition des membres de la commission et donne pouvoir à M. le Maire afin de signer avec la SARL dôarchitecture LABESSE un contrat de maîtrise dõ uvre comprenant la base dôune mission de base et moyennant un taux de rémunération fixé à : 7.30 %, plus, 0.60 % au titre de la mission dô**O**rdonnancement, **P**ilotage et **C**oordination ;

Avenants aux marchés de travaux
Extension de lôEcole Primaire et du Restaurant Scolaire
Avenant N°3 moins value Lot 01-Gros-î uvre ; Avenant N°2 plus value Lot 02 ï Charpente-

Suivant délibération du 8 novembre 2007, des marchés de travaux ont été signés pour lôextension de lôécole primaire, du restaurant scolaire et de la bibliothèque ;
Le Conseil Municipal, après avoir entendu le rapport de la **C**ommission dô**A**ppel dô**O**ffres réunie le 23 juillet 2009 ;
Emet un avis favorable à la signature des avenants suivants :

Désignation Lot / Entreprise	Montant initial En ú HT En ú TTC	Montant des avenants en ú HT	Nouveaux montants du marché HT et TTC
Lot 02-Charpente Entreprise VIGNAUD	40 932.96 ú HT 48 955.82 ú TTC	N°1=+2 709.38 ú HT N°2=-2 835.42 ú HT	40 806.92 ú HT 48 805.08 ú TTC
Lot 03-Gros í uvre Entreprise IPPC-VIGNON	242 402.98 ú HT 289 913.96 ú TTC	N°1=+10493.57ú HT N°2=+19015.30ú HT N°3=+ 6798.65ú HT	278 710.50 ú HT 333 337.75 ú TTC

Décision Modificative N°1
BUDGET ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal, à lôunanimité,
Après avoir été informé dôun déséquilibre budgétaire du service ASSAINISSEMENT, de lôexercice 2009 :
entre le chapitre 042 de la section dôexploitation prévus = 50 000 ú et,
le chapitre 040 de la section dôinvestissement prévus = 50 700 ú ;

Vote la **D**écision **M**odificative **N°1** au budget du Service ASSAINISSEMENT de lôexercice 2009, comme suit :

Sens / Article / Opération	**Libellé**	**Montant**
Recette : ART.28158 (OS)	Amortissements	- 700 ú
Dépense : ART. 2315 ï 12 (R)	Travaux en cours	- 700 ú

PDF Complete
Your complimentary use period has ended. Thank you for using PDF Complete.
Click Here to upgrade to Unlimited Pages and Expanded Features

Admission en Non Valeur

Avis favorable est donné à la demande présentée par le Receveur Municipal en vue de lôadmission en non-valeur sur le budget de lôexercice 2009, de la somme de 40 ú (quarante euros) correspondant au titre N°260 du 24 juillet 2007 irrécouvrable relatif à des frais dôobsèques.

Révision Simplifiée du Plan Local dôUrbanisme

Suivant délibération du 8 juin 2009, le conseil municipal a décidé de prescrire la modification N°3 du **P**lan **L**ocal dôUrbanisme et de confier les études à lôAtelier du Marais à FOUGERES dans le cadre de lôoption modification du P.L.U ;
Il sôavère quôau cours dôune première réunion de travail des projets nécessitent la mise en î uvre dôune procédure de révision simplifiée ;
Le Conseil Municipal, à lôunanimité,

- Décide de poursuivre les études nécessaires et compléter le contrat confié à lôAtelier du Marais par une mission dôétude conjointe de modification et révision simplifiée du Plan Local dôUrbanisme ;
- Donne pouvoir au Maire de mandater lôAtelier du Marais pour lôoption complémentaire révision simplifiée ;
- Précise que les modalités de concertation seront définies ultérieurement à lôavancement des dossiers.

Convention dôOccupation Précaire
logement sis 2 Rue Saint-Abdon à MESSAC

Un avis favorable est émis à la mise à disposition du SAMOV, du bâtiment communal sis au N°2 de la Rue Saint-Abdon en vue du logement du Maître Nageur de la piscine moyennant un loyer mensuel de 214 ú.

QUESTIONS DIVERSES :

- Rapport des commissions chargées des ressources humaines et des finances en date du 20 juillet 2009 ;
- M. Dimitri BOSCHEREL donne communication du classement du concours des maisons fleuries et de la sortie annuelle des concurrents le JEUDI 13 AOUT ;

- **Prochaines réunions** :

Restauration Scolaire : Jeudi 17 septembre à 18H30 ;
Conseil Municipal : LUNDI 14 SEPTEMBRE à 20 heures

P°/ le Maire empêché, LôAdjoint Délégué